

COMITE DES VOSGES DE TENNIS DE TABLE

Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Validé par les membres du comité directeur

BRUYERES le 22 mars 2017 – 18 h 30

Présents : Jean-Paul BERETTA, Régis CHRISTAL, Christophe COSSIN, Essy ERFANI, Isabelle FRIRY, Geneviève GERARD, Jean-Paul GUIMBERT, Laurent HASS, Eric MATHIS, Pascal MEURET, René PARIS, Etienne ROBERT, Jean-François RUIZ, Laurent SONNEFRAUD, Dominique THIRION, Allain VOYEN, Jean-Pierre VOYEN.

Excusée : Jocelyne VOYEN.

1- Informations du Président :

Tous les dossiers de demandes de subventions 2017 ont été déposés.

Une demande de 6500€ de subventions (4800€ en 2016) a été faite dans le cadre des **contrats d'objectifs** du Conseil Départemental. Celle-ci a été complétée par une demande de 1500€ pour **l'appel à projet** (financement du Ping-tour et des Usépiades).

Un renouvellement de matériels informatique complète les demandes du CD au titre de la **charte sport** (achat de micro-ordinateur...) pour un montant de 1540€. Les dossiers de charte sport des clubs ont été validés et sont en cours de traitement. Il est rappelé que les consommables ne peuvent pas être subventionnés dans ce cadre. L'enveloppe allouée pour les clubs s'élevait à 9700€ l'an dernier, cette année elle ne sera que de 8500€ pour 15300€ de demandes. Le montant par club sera limité à 1000€.

Pour le **CNDS**, le dossier est à finaliser pour le 7 avril, les décisions seront prises dans la période du 23 mai au 5 juillet. La contractualisation sur la durée de l'olympiade n'est plus possible. Les critères sont difficiles à remplir : pour le CD, la demande porte sur la formation des bénévoles (encadrant, arbitres, JA), le partenariat avec un établissement scolaire (projet de classe sportive au collège de Fraize), l'aide à la licenciation et le partenariat avec l'USEP.

CDOS

L'assemblée Générale du **CDOS** se tiendra le 31 mars à Epinal, Michel LABRIET présente sa candidature.

La **création d'une classe sport à FRAIZE** est en projet. Celui-ci est présenté par le club d'ANOULD et le collège de FRAIZE. Cette classe pourrait démarrer à la rentrée 2017/2018 (20 enfants environ).

Une convention est signée pour la création de la section sportive entre le chef d'établissement, le club et le CD. Le CD a donné son accord pour l'ouverture de la classe (ceci est obligatoire) et nous devons nous positionner sur une aide financière éventuelle du CD, le montant de cette aide ne pouvant être fixé qu'en fonction de nos possibilités et sur présentation d'un budget. Un accord de principe adopté à l'unanimité par les membres du CD.

Demande d'aide pour Jeanne MATHIEU, (élève en section sport étude tennis de table). La demande est faite en relais par le club d'ETIVAL, le coût total de la scolarité s'élève à 6200€ financés par la FFTT 50% soit 3100€, le Conseil Régional Grand Est (entre 600 et 1300€), reste 1800€ à charge (club, ligue, parents...). Le CD a déjà soutenu ce genre d'action sur des sommes forfaitaires. Nous allons également aider Jeanne suite aux stages effectués en juillet (hors transport, soit environ 100€). Le CD vote à l'unanimité moins une abstention le principe d'une aide à Jeanne. Aide forfaitaire annuelle de 200€ révisable tous les ans. Le CD souhaite que Jeanne participe au moins à une compétition au niveau départemental.

Point sur les **informations transmises par la presse**, à part quelques couacs, les résultats sont plutôt bien retranscrits dans la presse. Les écrits des articles relèvent de la responsabilité du seul journaliste. Eric MATHIS continue à être le correspondant du département. Envoyer dès le samedi les résultats pour qu'ils puissent paraître le dimanche. Jean-Pierre VOYEN enverra directement les résultats de coupe des Vosges.

Assemblée générale Fédérale aura lieu samedi 25 mars prochain, c'est une assemblée électorale avec 2 listes en présence.

2- Commission sportive :

Le CD vote à l'unanimité que lorsqu'une **épreuve est annulée** seulement 24h avant la date prévue, le club organisateur sera indemnisé de la moitié de la somme prévue.

Coupe des Vosges : on est au stade des 16èmes de finales. Tout se passe bien.

Report de la **journée jeunes annulée**, René PARIS a proposé une date qui pourrait convenir, le samedi 13 mai. Proposition adoptée à l'unanimité, mais il faudra faire un appel à candidature. Le nombre d'équipes augmente à chaque tour mais toutes les équipes n'ont jamais participé sur le même tour. La formule dans SPID n'est pas une formule championnat et les résultats ne donnent pas lieu à un classement. L'organisateur doit préparer un article pour chaque tour et le transmettre à Essy qui le rentrera sur le site.

Formations GIRPE : 20 participants à RUPT sur MOSELLE grâce à un gros battage du club local, des niveaux très disparates et pas de connexion Internet, 15 participants à DOMPAIRE avec accès à internet, 1 seul participant à EPINAL. Grâce à des mises à jour régulières du logiciel GIRPE, des fonctionnalités sont désormais opérationnelles. A SAINT DIE, 16 participants ont reçu une formation de base axée sur le juge arbitrage par équipe. Il faudra faire le point des clubs ayant suivi la formation et relancer les clubs qui n'ont pas encore été formés. Pas d'obligation d'utiliser GIRPE dans les Vosges la saison prochaine.

Deux **formations SPID** déconnecté ont eu lieu avec 4 et 3 participants. Pour les JA2 non formés et désirant l'être, une séance supplémentaire pourra être organisée. (Formés : Jean-Pierre VOYEN, Michel LABRIET, Etienne ROBERT, Eric MATHIS, Maxime GIGNEY, Virginie et Régis CHRISTAL).

Compte rendu rapide **commission sportive Ligue Grand Est** par René PARIS : les championnats de Lorraine sont remplacés par les championnats de Grande Ligue avec plus de sélectionnés (augmentation des quotas). Idem pour les championnats vétérans. Les compétitions se dérouleront sur 2 jours, samedi et dimanche. Pour le Criterium Fédéral, Régionale 1 pour toute la région en garçon, hors féminines qui seront en R2 dans une des 3 grandes zones : la R2 Bas-Rhin Haut-Rhin Moselle, la R2 Vosges Meurthe et Moselle Haute Marne et Meuse et la R2 Marne Aube Ardennes. Autorisation pour les filles de participer en départementale garçons. Descentes seulement de R1 en R2. Les Interclubs n'existaient qu'en Lorraine, ils sont maintenus (sur toute la zone Grand Est) et les volontaires pourront organiser dans les autres territoires en un deuxième temps. Le Championnat par équipes est maintenu dans la même forme pour 2017-2018 mais les clubs sauront avant la saison 2018-2019 si la formule évolue.

Récompenses : championnat des Vosges, coupes aux premiers et médailles aux 2èmes et 3èmes, rien au 4^{ème} même dans les tableaux par points. Allain modifiera le tableau des récompenses.

Affaire en cours opposant THAON CHENIMENIL à ANOULD : problème sur une rencontre de D2. Le match a été interrompu, un joueur a été blessé, la police et les pompiers sont intervenus. L'affaire a été remontée à la fédération qui a retransmis à la Ligue, l'IRD est saisie et statuera. La commission sportive statuera ensuite sur le résultat de la rencontre.

3- Commission technique :

Pascal Meuret était présent au **Top régional** qui a eu lieu à MAIZIERES LES METZ, le 5 février pour faire un bilan de cette journée, sur le plan sportif, sur l'implication et la motivation de nos joueurs et joueuses.

Création d'un **top de détection** vosgien, la sélection des joueurs et joueuses sera établie en fonction des différents critères, résultats en championnat des Vosges individuels, classement, progression (prendre en compte les victoires significatives, du niveau du championnat auquel évoluent les joueurs et joueuses), participation au criterium en prenant en compte les résultats de chacun(es), participation aux différents stages organisés par le Comité, comportement et potentiel (ce critère sera établi lors des stages du comité, des regroupements).

Afin de mobiliser les joueurs et de sensibiliser les parents aux différentes sélections proposées par la commission technique, **une charte sportive** sera diffusée auprès des parents et des présidents de clubs pour les joueurs sélectionnables dans les diverses compétitions. **Une réunion d'information** sur le top détection sera organisée auprès des parents et des joueuses pour apporter une meilleure compréhension du top détection et répondre aux questions des parents. Les objectifs du top détection ont été débattus avec les membres de la commission technique, deux objectifs principaux ont émané de cette discussion : **favoriser la performance**, ce qui se traduit par une sélection des joueurs et joueuses correspondants aux critères purement sportif et **mettre en place un groupe top Vosgien** ou les critères ne seront pas seulement sportif mais également dans l'implication, la motivation, le potentiel des joueurs .un regroupement pourra être envisageable sur tout le long de l'année pour créer un dynamisme au sein du groupe. Ces deux objectifs ne sont pas antinomiques et peuvent éventuellement se compléter, toutefois la construction d'un groupe devra nous projeter sur du long terme en identifiant les joueurs à fort potentiels, de ce fait de ne pas être dans une performance immédiate. Une présélection sur les diverses compétitions a été établie, par les membres présents de la commission technique.

La liste sera diffusée aux présidents et aux parents des joueurs après validation des membres de la commission technique.

Sur les 4 regroupements jeunes prévus, 1 seul a été annulé à cause de la météo. Le comité des Vosges a pris ses responsabilités en annulant cette journée. Le bilan reste à ce jour positif, l'ensemble des parents et accompagnateurs sont satisfaits de cette nouvelle formule.

La non-participation du club d'ETIVAL à ces différentes journées amène la commission technique à souhaiter rencontrer le club pour comprendre et essayer de renouer les liens. Pascal MEURET sera en charge de la prise de contact avec le président et une rencontre sera programmée.

A l'avenir, des ateliers seront mis en place sous forme de challenge, récompensant le meilleur ou la meilleure équipe selon la formule organisée.

La mise en place de ses ateliers doit permettre d'évaluer les joueurs, de proposer aux joueurs, aux responsables des entrainements des exercices à mettre en place au sein de leur club et d'apporter une forme ludique à notre discipline. Laurent HASS sera en charge de proposer aux membres de la commission technique différents ateliers avant chaque journée de regroupement.

Pour pouvoir bénéficier des aides du Comité, les **stages délocalisés** doivent être obligatoirement encadrés par un Brevet d'état. Cette prérogative ne semble pas en adéquation avec une politique de développement du tennis de table dans notre département, pour les stages délocalisés il serait souhaitable de faire bénéficier tous les clubs organisateurs sans l'obligation d'un brevet d'état. Cette demande sera soumise à Etienne ROBERT, Président du Comité.

La **sélection pour les inter CD** sera finalisée au prochain regroupement à EPINAL le 29 avril.

4- Commission développement :

Licences : par rapport à juin 2016, on est actuellement en retard de 44 licences traditionnelles et de 538 licences promotionnelles soit un total de 1364 contre 1946 en fin de saison dernière. 120 licences événementielles ont été saisies.

25 enfants ont participé à une action **Baby 'Ping** lors du 1^{er} challenge jeune, c'est sensiblement équivalent aux dernières organisations.

Le **Tournoi populaire** reste à finaliser (sur le principe Geneviève va s'en charger), il sera organisé le samedi 27 mai veille du 2^{ème} challenge jeune à Mirecourt.

Les **Cartes ZAP** sont à envoyer à Jean-Paul GUIMBERT avant fin mois de mai

Quelques clubs ont fait une demande pour que le CD mette en place des **achats groupés** (ex balles), c'est compliqué à organiser et demanderait beaucoup d'énergie pour peu de résultats.

Le CD devrait intervenir cette année encore sur les **Usépiades** qui auront lieu du 2 au 5 mai à Contrexéville et du 15 au 19 mai à Vittel. Rencontre avec monsieur DEVEZE le 29 mars à Epinal pour définir le périmètre de notre participation.

Une étape du **Lorraine Ping-Tour** à Fraispertuis est à l'étude, Etienne a pris contact avec le parc d'attraction

Point sur les **tournois promotionnels** : un tournoi de promotion doit avoir une homologation donnée à l'échelon départemental. C'est une épreuve ouverte aux licenciés à la FFTT ou possédant un **Pass-tournoi** dont les résultats ne sont pas pris en compte. Le Pass-tournoi ne rentre pas en compte dans les statistiques, pour cela il faut ressaisir les Pass-tournoi en licences événementielles. Le coût du Pass-tournoi est de 1€, le CD pourrait en envisager la prise en charge pour cette année.

Visites de clubs : un contact a été pris avec LE VAL D'AJOL auprès de Christophe LECOMTE sans réponse pour le moment. NEUFCHATEAU sera contacté pour une visite, leur proposer des horaires, le jeudi soir à partir de 20 heures (Etienne + membre de la technique + membre du CD plus local.

5- Commission arbitrage :

Depuis le début de la saison, 2 tours de critérium fédéral, un challenge jeune, le championnat des Vosges vétérans (Challenge Fischer), une journée de championnat par équipes jeune et le championnat des Vosges toutes catégories ont été organisés.

Challenge jeune à SAINT DIE DES VOSGES le 8 janvier. ANOULD et HADIGNY LES VERRIERES en aide à l'arbitrage, juges-arbitres Allain VOYEN, Christophe COSSIN, Essy ERFANI et Jean Pierre VOYEN. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

3^{ème} tour de Critérium Fédéral à MONTHUREUX SUR SAONE le 29 janvier. MIRECOURT et BAZOILLES SUR MEUSE en aide à l'arbitrage, juges-arbitres Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean Pierre VOYEN. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €. Le club de BAZOILLES SUR MEUSE absent en aide à l'arbitrage sera convoqué à MIRECOURT sur le challenge jeune de printemps, le lieu initial de ce tour de critérium ayant été modifié.

Challenge Fischer à EPINAL le 12 février avec FRESSE SUR MOSELLE et UZEMAIN en aide à l'arbitrage et Allain VOYEN, Martine BRUNSTEIN, Eric MATHIS et Jean Pierre VOYEN au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Championnat des Vosges jeune et adulte les 4 et 5 mars à VRTT MOYENMOUTIER avec Allain VOYEN et René PARIS comme juge-arbitre le samedi et Allain VOYEN, Jean-Pierre VOYEN et Essy ERFANI le dimanche. Aides à l'arbitrage REMIREMONT RUPT SUR MOSELLE et XONRUPT le samedi, et GOLBEY, LA BOURGONCE et SAINT DIE DES VOSGES le dimanche. RUPT SUR MOSELLE absent en aide à l'arbitrage sera pénalisé. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 280 €.

4^{ème} tour de Championnat par équipes jeunes à THIAVILLE SUR MEURTHE le 11 mars avec Arnaud FRANCOIS au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

4^{ème} tour de Critérium Fédéral à ELOYES le 19 mars. CHARMES VINCEY, DOMFAING BRUYERES et VAGNEY en aide à l'arbitrage, juges-arbitres Allain VOYEN, Eric MATHIS et Michel LABRIET. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €. Le club de VAGNEY absent en aide à l'arbitrage, sera pénalisé.

Le trésorier rappelle que les fiches de buvette de la table des juge arbitres doit être validé par le JA principal.

Pour aider à l'organisation des Inter CD le 1^{er} juillet à SAINT DIE DES VOSGES, le CD s'est engagé à fournir 8 arbitres.

Une formation d'arbitres de clubs aura lieu à SAINT DIE DES VOSGES, une autre formation d'arbitres de clubs a déjà eu lieu à ANOULD, le passage des pratiques est prévu le 8 avril.

Prochaine formation AR le 1^{er} avril et JA1 le 2 avril à Blainville.

6- Point financier :

Le trésorier, Dominique Thirion, informe qu'il est à jour au niveau de la saisie des opérations comptables, seules les indemnités à verser aux clubs et arbitres pour les organisations qui seront validées lors de ce comité, n'ont pas été comptabilisées. Cela correspond à une charge d'environ 2200€.

Afin de simplifier la compréhension des données comptables et de mieux appréhender la situation financière du comité, le trésorier présente sous forme de tableaux arrêtés au 22/03 la trésorerie, la situation financière des clubs et un compte de résultat charges-produits comparé à celui de l'exercice 2015-2016.

1) La Trésorerie :

Le trésorier précise que nous avons toujours trois banques : la Banque Postale, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel. La demande de transfert du compte livret A de la Caisse d'Épargne vers le Crédit Mutuel a été effectuée mais n'est pas encore opérationnelle. C'est seulement une fois que ce transfert sera réalisé et qu'il n'y aura plus d'opérations en instance sur le compte courant que les comptes ouverts à la Caisse d'Épargne pourront être clôturés.

Globalement depuis le début de l'exercice, le total des mouvements débits s'élève à 30 421,33 € et celui des mouvements crédits à 26 666,65€ soit un solde de la période à -3754,68. Le montant total des liquidités est de 37 615,94€.

2) La situation financière des clubs :

Elle est très satisfaisante, cela est dû au fait que certains clubs ont laissé en compte le produit des bourses et/ou aide aux licences promotionnelles. Onze clubs ont des avoirs pour un montant global de 1 420,21€ et vingt sont débiteurs pour montant global de 1 360,70€ qui représente un solde créditeur de 59,51€.

3) Le compte de résultat :

Le niveau d'atteinte du compte de résultat est le suivant : un total de charges de 16 186,58€ et un total de produits à 27 592,36€. Le trésorier précise que le niveau des produits est pratiquement atteint, il ne reste à venir que les engagements aux prochaines compétitions, le solde des quotes-parts licences et critérium fédéral et la subvention de développement de la Ligue. Quant aux charges à venir le montant est important : engagement aux Inter CD, paiement des dernières organisations, aides aux licences, formation et bourses. Les dépenses sont assez bien maîtrisées mais la baisse prévisionnelle des produits laisse augurer un probable résultat déficitaire.

Après avoir commenté les chiffres, le trésorier cite les plus importantes dépenses enregistrées depuis le comité de décembre 2016 : les indemnités d'organisations pour 2500,00€, les factures de récompenses pour 1500,00€, l'acompte de 400,00 du partenariat PRO A versé à ETIVAL et une facture de maintenance du site WEB pour 495,00€.

Enfin, le trésorier rappelle que toute note de frais d'un membre doit être validée par le président de la commission à laquelle se rattachent les frais, de même que toute dépense à engager nécessite un accord préalable du Président du Comité ou du Trésorier.

7- Divers :

La prochaine réunion du CD est programmée le 22 juin à GOLBEY, elle sera précédée d'une commission sportive le 19 juin à BAINS LES BAINS.

La séance est levée à 22h15.

La Secrétaire,
Isabelle FRIRY

Le Président,
Etienne ROBERT